

SEANCE DU 09 MARS 2017

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 13

A délibéré : 14

Pouvoirs : 01

L'an deux mil dix-sept, le neuf mars à vingt heures , le conseil municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Christiane ZOBENBULLER, Maire,

Convocation du :

01 mars 2017

Etaient présents : Mmes LEROY. ZOBENBULLER.

Mrs BAY NOUAILHAT. BOGNON. FOLIN. GODILLOT. KASAD. MARCHE. MULIN. RACLOT. SIMAO. VERCHERE.VIENT.

Absents excusés :

M. Jonathan ERARD donne pouvoir à M. Emmanuel MULIN

Secrétaire de séance :

Georges BAY NOUAILHAT

Reçue en préfecture et

Certifiée exécutoire

01- OBJET : COMPTE DE GESTION BUDGET EAU 2016 :

Madame le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2016 du budget EAU établi par Monsieur le Trésorier. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

02-OBJET : COMPTE DE GESTION BUDGET ASSAINISSEMENT 2016 :

Madame le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2016 du budget ASSAINISSEMENT établi par Monsieur le Trésorier.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

03-OBJET : COMPTE DE GESTION BUDGET FORET 2016 :

Madame le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2016 du budget FORET établi par Monsieur le Trésorier. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

04-OBJET : COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2016 :

Madame le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2016 du budget PRINCIPAL établi par Monsieur le Trésorier.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

05-OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET EAU :

Après avoir présenté le compte de Gestion 2016 et la balance générale des comptes, Monsieur Georges BAY NOUAILHAT présente le compte administratif du BUDGET EAU, dont les résultats conformes au compte de gestion s'établissent comme suit :

**EXECUTION DU BUDGET**

	Dépenses nettes	Recettes nettes	RESULTAT
Exploitation	90 391.64	73 867.75	-16 523.89
Investissement	19 456.23	25 224.00	5 767.77

REPORTS DE		
l'EXERCICE 2016		
Exploitation		82 243.69
Investissement		15 956.55

TOTAL (réalisation + reports)	SOLDE D'EXECUTION	
	109 847.87	197 291.99
		87 444.12

RESTES A REALISER		
Exploitation	0.00	0.00
investissement	0.00	0.00

Exploitation	90 391.64	156 111.44	65 719.80
Investissement	19 456.23	41 180.55	21 724.32
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>109 847.87</b>	<b>197 291.99</b>	<b>87 444.12</b>

En l'absence du maire et après délibération le compte administratif 2016 est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal affecte comme suit le résultat 2016 :

- 001 excédent d'investissement reporté : 21 724.32
- 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : /
- 002 excédent de fonctionnement reporté : 65 719.80

#### **06-OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Après avoir présenté le compte de Gestion 2016 et la balance générale des comptes, Monsieur Georges BAY NOUAILHAT présente le compte administratif du BUDGET ASSAINISSEMENT, dont les résultats conformes au compte de gestion s'établissent comme suit :

#### **EXECUTION DU BUDGET**

	Dépenses nettes	Recettes nettes	RESULTAT
Exploitation	50 431.39	53 741.98	3 310.59
Investissement	34 542.71	31 273.09	-3 269.08

REPORTS DE		
l'EXERCICE 2016		
Exploitation		67 779.60
Investissement		12 447.24

TOTAL (réalisation + reports)	SOLDE D'EXECUTION	
	84 973.56	165 241.91
		80 268.35

RESTES A REALISER		
Exploitation	0.00	0.00
investissement	88 000.00	21 324.00

Exploitation	50 431.39	121 521.58	71 090.19
Investissement	122 542.17	65 044.33	-57 497.84
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>172 973.56</b>	<b>186 565.91</b>	<b>13 592.35</b>

En l'absence du maire et après délibération le compte administratif 2016 est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal affecte comme suit le résultat 2016 :

- 001 excédent d'investissement reporté : 9 178.16
- 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 57 497.84
- 1641 emprunt : 21 324.00
- 2315 travaux : 88 000.00
- 002 excédent de fonctionnement reporté : 13 592.35

**07-OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET FORET :**

Après avoir présenté le compte de Gestion 2016 et la balance générale des comptes, Monsieur **Georges BAY NOUAILHAT**, présente le compte administratif du BUDGET FORET, dont les résultats conformes au compte de gestion s'établissent comme suit :

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET**

	Dépenses nettes	Recettes nettes
Fonctionnement	4 319.52	16 451.00
Investissement	8 457.00	25 694.00

REPORTS DE l'EXERCICE 2015		
Fonctionnement		27 455.61
Investissement	22 594.00	

TOTAL (réalisation + reports)		
	35 370.52	69 600.61

RESTES A REALISER		
Fonctionnement	0.00	0.00
investissement	0.00	0.00

Fonctionnement	4 319.52	43 906.61
Investissement	31 051.00	25 694.00
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>35 370.52</b>	<b>69 600.61</b>

En l'absence du maire et après délibération le compte administratif 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents. Le conseil municipal affecte comme suit le résultat 2016 :

-001 déficit d'investissement reporté :	5 357.00
-002 excédent de fonctionnement reporté :	34 230.09
-1068 excédent de fonctionnement :	5 357.00

**08-OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL :**

Après avoir présenté le compte de Gestion 2016 et la balance générale des comptes, Monsieur **Georges BAY NOUAILHAT**, présente le compte administratif du BUDGET PRINCIPAL, dont les résultats conformes au compte de gestion s'établissent comme suit :

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET**

	Dépenses nettes	Recettes nettes
Fonctionnement	282 353.86	301 584.85
Investissement	111 846.42	13892.50

REPORTS DE l'EXERCICE 2015		
Fonctionnement		210 699.30
Investissement		98 709.11

TOTAL (réalisation + reports)		
	394 200.28	624 885.76

<b>RESTES A REALISER</b>		
Fonctionnement	0.00	0.00
investissement	136 488.00	68 496.00

Fonctionnement	282 353.86	512 284.15
Investissement	248 334.42	181 097.61
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>530 688.28</b>	<b>693 381.76</b>

En l'absence du maire et après délibération le compte administratif 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents. Le conseil municipal affecte comme suit le résultat 2016 :

-001 Excédent d'investissement reporté : 755.19	-002 excédent de fonctionnement reporté 162 693.48
-1068 excédent de fonctionnement : 67 236.81	
-13 subventions : 68 496.00	
-21 travaux : 136 488.00	

**09-OBJET : CREATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PETITE ENFANCE DU SECTEUR DE LA DAME BLANCHE :**

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public.

Après l'exposé du maire et délibération, le conseil municipal accepte :

- De renouveler la délibération n°07 du 12 janvier dernier du 31 mars au 30 juin 2017,
- Les statuts présentés « statuts du Syndicat Intercommunal de la Petite Enfance du secteur de la Dame Blanche »,
- La proposition de la CAF pour une aide ponctuelle au fonctionnement des deux structures : multi accueil de Devecey et micro-crèche de Vieilley pour la période du 01 janvier au 30 juin 2017,
- L'étude d'une convention avec Famille Rurale jusqu'au 30 juin 2017,

Ces décisions sont votées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le conseil municipal décide de vote de cette délibération à scrutin public.

**10-OBJET : PLAN PREVENTION RISQUES INONDATION DE LA MOYENNE VALLEE DE L'OGNON :**

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public.

Madame le maire rappelle que l'enquête publique relative au projet du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi) de la Moyenne Vallée de l'Ognon sera clôturée le 17 mars prochain, il convient que le conseil municipal délibère sur ce dossier.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet.

Cette décision est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**11-OBJET : PLUi :**

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public.

La loi ALUR de mars 2014 prévoit le transfert de la compétence PLU aux Communautés de communes et Communautés d'agglomération au 27 mars 2017, sauf opposition d'au moins 25 % des communes représentant 20 % de la population.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal à la majorité accepte ce transfert de compétence.

Résultat du vote :

Contre :

Mrs BAY NOUAILHAT. GODILLOT. MULIN. ERARD (pouvoir),

Abstentions : 0

Pour :

Mmes LEROY. ZOBENBULLER. Mrs. BOGNON. FOLIN. KASAD. MARCHE. RACLOT. SIMAO. VERCHERE. VIENT.

**DIVERS :**

**CARTES JEUNES :**

Le conseil municipal décide de reconduire cette opération pour la saison 2017/2018.

**COMPTEURS LINKY :**

Suite à la demande d'un conseiller municipal et d'un courrier d'un administré, Madame le maire confirme que les compteurs Linky relèvent de la compétence du SYDED (Syndicat Mixte d'Energie du Doubs).

**EOLIEN :**

Suite à une question posée par Monsieur MULIN sur l'avancement de ce dossier, Madame le Maire reprendra attache auprès du développeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.

**LEROY D.**

**ZOBENBULLER Ch.**

**BAY NOUAILHAT G.**

**BOGNON C.**

**ERARD J.  
pouvoir**

**FOLIN H.**

**GODILLOT J-P.**

**KASAD J.**

**MARCHE T.**

**MULIN E.**

**RACLOT F.**

**SIMAO J.**

**VERCHERE G.**

**VIENT C.**